COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de CUCQ-TREPIED-STELLA-PLAGE, légalement convoqués par voie dématérialisée le 10 SEPTEMBRE 2021, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Walter KAHN, Maire ; Monsieur Laurent REQUIER, Premier Adjoint ; Madame Margarète BARBARA, Adjointe au Maire ; ~~Monsieur Didier BOMY, Adjoint au Maire~~ ; Madame Annie NEUVILLE, Adjointe au Maire ; ~~Monsieur Stéphane ABEEL, Adjoint au Maire~~ ; Madame Nathalie COPIN, Adjointe au Maire ; Monsieur David FLAHAUT, Adjoint au Maire ; ~~Madame Camille DAMBRON, Conseillère Municipale~~ ; Madame Martine DUSSAUSSOY, Conseillère Municipale ; Monsieur Éric LOUVET, Conseiller Municipal ; ~~Monsieur Jean-Pierre CHAVATTE, Conseiller Municipal~~ ; Monsieur Alain HODE, Conseiller Municipal délégué ; ~~Madame Pascale GUILBERT, Conseillère Municipale~~ ; Monsieur Didier VAMBRE, Conseiller Municipal délégué ; ~~Madame Caroline MOREL, Conseillère Municipale~~ ; Madame Florence DESMIDT, Conseillère Municipale déléguée ; ~~Monsieur David HERMAN, Conseiller Municipal délégué~~ ; ~~Madame Katy LATRECH, Conseillère Municipale~~ ; ~~Madame Stéfany QUEVA, Conseillère Municipale déléguée~~ ; ~~Madame Elodie PETIT, Conseillère Municipale~~ ; Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal délégué ; Monsieur Sébastien NOFFICIAL, Conseiller Municipal ; ~~Monsieur François DUSANNIER, Conseiller Municipal~~; Madame Catherine BIGOT, Conseillère Municipale ; Madame Christelle DEHARBE, Conseillère Municipale ; Madame Karine MICHELI, Conseillère Municipale ; Monsieur Hervé LASSALLE, Conseiller Municipal et Madame Laurence LEFEBVRE, Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS

Monsieur Didier BOMY, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Margarète BARBARA, Adjointe au Maire ; Monsieur Stéphane ABEEL, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Nathalie COPIN, Adjointe au Maire ; Madame Camille DAMBRON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal délégué ; Monsieur Jean-Pierre CHAVATTE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur David FLAHAUT, Adjoint au Maire ; Madame Pascale GUILBERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence DESMIDT, Conseillère Municipale déléguée ; Monsieur David HERMAN, Conseiller Municipal délégué, donne pouvoir à Monsieur Walter KAHN, Maire ; Madame Katy LATRECH, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Annie NEUVILLE, Adjointe au Maire ; Madame Elodie PETIT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Laurent REQUIER, Premier Adjoint et Monsieur François DUSANNIER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Christelle DEHARBE, Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS

Mesdames Caroline MOREL et Stéfany QUEVA, Conseillères Municipales.

1) SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire fait l'appel.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal délégué, secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme PRUVOT, Conseiller Municipal délégué, a été désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

2) SEANCE A HUIS-CLOS – VOTE :

Conformément à la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifiée par la Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 et prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 des mesures décidées par la loi ou par ordonnance depuis le mois de mars 2020, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de tenir sa séance à huis-clos sans que le public soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2021 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 JUIN 2021.

Madame Laurence LEFEBVRE, Conseillère Municipale, présente préalablement des observations orales de la liste « Avançons Ensemble » et demande la retranscription complète des débats et interventions dans les procès-verbaux.

Conformément à l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales et en l'absence d'observations écrites pouvant être retranscrites ci-après au présent procès-verbal, le procès-verbal de la séance du 21 JUIN 2021 est approuvé à la majorité absolue (POUR : 21 CONTRE : 6) et signé des présents à l'exception des Conseillers Municipaux de la liste « Le Triangle Citoyen ».

4) COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les données sur la couverture vaccinale dans la commune, par tranches d'âge au 29 août 2021 :

Libellé Commune	12-17 ans	18 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 et +	Total Population	Nombre total vaccinés	Pop 2018 des 12 ans et +
Cucq	86 %	91 %	89 %	84 %	87 %	100 %	85 %	90 %	4 096	4 571

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la synthèse 2021 des activités de sauvetage, de secourisme et de police sur Stella Plage :

Sauvetage sans réanimation : 2 ;
Sauvetage avec réanimation : 1 ;
Assistance à baigneurs : 3 ;
Assistance à navigateurs : 2 ;
Assistance à kite-surfeurs :3 :
Secours à personne (accidents graves) : 9 ;
Secours à personne (accidents bénins) : 262 ;

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le communiqué de presse de la Préfecture du Pas de Calais relatif à la prolongation jusqu'au 27 septembre 2021 inclus de l'obligation du port du masque dans certaines zones à forte concentration de population du département, et notamment avenue du Kursaal, avenue de la Digue, boulevard de la Mer (digue-promenade), boulevard Labrasse (entre le boulevard de Berck et la place de l'Etoile) et place de l'Etoile.

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le communiqué de presse de la Préfecture du Pas de Calais relatif à l'externalisation de la conduite des voitures-radar. Six voitures-radar à conduite externalisée pouvant circuler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ont été déployées depuis le 15 septembre 2021 dans le département. Des itinéraires tenant compte des seuls critères d'accidentalité locale ont été identifiés en concertation entre la Préfecture, les forces de l'ordre et les gestionnaires de voiries.

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le planning de tournée de l'agence commerciale mobile du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) qui a pour vocation d'apporter toute information utile relative aux voyages des habitants du territoire. Elle sera stationnée sur le parking de l'Hôtel de Ville les 28 septembre de 10h à 11h, 29 septembre de 17h à 18h, 26 octobre de 10h à 11h, 2 novembre de 10h à 11h et 14 décembre de 10h à 11h.

5) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération en date du 6 juillet 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :

- n°16/2021 : Marché public de services portant sur l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux - Titulaire S.A.S. DELANNOY DEWAILLY (estimation annuelle forfaitaire 25 177,94 € H.T/an) ;

- n°17/2021 : Marché public de services – Séjour en classe de neige Hiver 2022 – Titulaire Association Mer et Montagne (745 € H.T. par enfant pour hébergement et transport inclus) ;

- n°18/2021 : Salle communale « Les Coquelicots » - Conception et réalisation d'un bar – Titulaire Société NADAL 3A (29 147,56 € H.T.) ;

- n°19/2021 : Marché public de travaux de réfection de voirie avenue du Kursaal, boulevard de la Mer, place de l'Etoile et cours des Champs-Elysées – Titulaire Société EUROVIA Pas de Calais - Avenant n°1 portant diminution du montant du marché et prolongation du délai d'exécution (242 978,18 € H.T.) ;

- n°20/2021 : Cybercentre – Location sans maintenance du parc informatique - Titulaire Groupement S.A.R.L. « IBO » et S.A.S. « GRENKE LOCATION » (98,92 € H.T/mois sur 48 mois) ;

6) INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS (CA2BM) - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) - CONTRACTUALISATION AVEC LA CAF - APPROBATION DE PRINCIPE ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) et autorise l'autorité territoriale à cosigner la Convention Territoriale Globale (CTG) et tout acte découlant de cette décision.

7) PERSONNEL COMMUNAL - AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION 2022 :

Conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide, par le vote suivant :

POUR : 25 ABSTENTIONS : 2

D'arrêter les taux de promotion 2022 pour l'accès des agents de la collectivité à un grade supérieur, au titre de l'avancement de grade, suite à l'avis en date du 7 septembre 2021 du Comité Technique Paritaire communal.

Grade d'Origine	**Grade d'Accès**	**Ratio (%)**
Filière Administrative :		
Rédacteur Principal 1ère classe	Attaché	100 %
Rédacteur Principal de 2ème classe	Rédacteur Principal 1ère classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2ème classe	100 %
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	Rédacteur	100 %
Adjt. Adm. Principal 2ème classe	Rédacteur	100 %
Adjt. Adm. Principal 2ème classe	Adjt. Adm. Principal 1ère Classe	100 %
Adjoint Administratif	Rédacteur	100 %
Adjoint Administratif	Adjt. Adm. Principal 2ème classe	100 %
Filière Technique :		
Technicien Principal de 1ère classe	Ingénieur	100 %
Agent de Maîtrise Principal	Technicien Territorial	100 %
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %
Agent de Maîtrise	Technicien	100 %
Adjoint Technique Principal 1ère classe	Technicien	100 %
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Agent de Maîtrise	100 %
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Adjoint Technique Principal 1ère classe	100 %
Adjoint Technique	Agent de Maîtrise	100 %
Adjoint Technique	Adjt. Techn. Principal 2ème classe	100 %

Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence exclusive de l'autorité territoriale.

8) PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 17 SEPTEMBRE 2021 :

Conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de mettre à jour le tableau des emplois (postes ouverts pour pourvus) à compter du 17 SEPTEMBRE 2021.

FILIERE ADMINISTRATIVE	14 Décembre 2020	17 Septembre 2021		
	Nombre de Postes	Nombre de Postes	Postes Pourvus	Postes Vacants
- Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	1	1	1	0
- Attaché hors classe	1	1	1	0
- Attaché Territorial	1	1	1	0
- Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2	1	1
- Rédacteur Principal de 2ème classe	2	2	2	0
- Rédacteur	3	3	2	1
- Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	2	2	0	2
- Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	5	5	4	1
- Adjoint Administratif	3	3	2	1
- Adjoint Administratif TNC – 18 h/semaine	1	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE				
- Ingénieur	1	1	1	0
- Technicien Principal de 1ère classe	1	1	0	1
- Technicien	0	0	0	0
- Agent de Maîtrise Principal	5	5	5	0
- Agent de Maîtrise	4	4	2	2
- Adjoint Technique Principal 1ère Classe	12	12	7	5
- Adjoint Technique Principal 2ème Classe à temps complet	15	15	12	3
- Adjoint Technique Principal 2ème Classe à temps Non complet : • 27 heures	1	0	0	0
• 20 heures	1	1	1	0
• 17 heures 30	1	1	1	0
- Adjoint Technique à temps complet	23	23	22	1
- Adjoint Technique à temps non complet :				
• 31,00 heures	1	1	1	0
• 27,00 heures	3	0	0	0
• 17,50 heures	2	2	1	1
• 21,00 heures	1	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
- Brigadier-Chef Principal	1	3	1	2
- Gardien Brigadier	0	2	0	2
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
- Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des Écoles Maternelles	2	2	2	0
FILIERE SPORTIVE				
- Éducateur des APS Principal de 1ère Classe	1	1	1	0
	96	95	72	23

9) PERSONNEL COMMUNAL – PLAN DE FORMATION :

Suite à l'avis en date du 7 septembre 2021 du Comité Technique Paritaire communal. le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité**, d'approuver le plan de formation du personnel communal conformément au Décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale.

10) PERSONNEL COMMUNAL - REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE – CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE :

Conformément au Code du travail et au Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de la mise en place d'une évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et de la création d'un Comité de Pilotage composé de :

- Monsieur Didier BOMY, Adjoint au Maire, chargé de présider le comité de pilotage ;
  - le Directeur Général des Services ;
  - le Responsable des Ressources Humaines ;
  - le Responsable des Services Techniques Municipaux ;
  - l'Assistant de Prévention désigné par arrêté du Maire ;
  - l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.) mis à disposition par le Centre de Gestion ;
  - le Médecin de Prévention mis à disposition par le Centre de Gestion ;
  - les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

L'autorité territoriale est autorisée à signer la convention et tout acte découlant de cette décision.

11) ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - MAISON DU TEMPS LIBRE - ASSOCIATIONS - MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE DE DANSE « ISABELLE GOUGEON » - CONVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder des conventions de mise à disposition de la salle de danse « Isabelle GOUGEON » de la Maison du Temps Libre, de maintenir le montant de la redevance à 8 € par heure sauf pour les associations « JKA STELLA PLAGE » et « FOKSADANCE » (avis favorable du 15 février 2021 de la commission « Sport ») et d'autoriser l'autorité territoriale à signer les conventions et tout acte découlant de cette décision.

12) ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - MAISON DU TEMPS LIBRE – SEANCES D'EXPRESSION CORPORELLE – MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE LA SALLE DE DANSE « ISABELLE GOUGEON » - CONVENTION VILLE DE CUCQ/A.P.E.I. DU GROUPEMENT D'ARRAS MONTREUIL :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une convention de mise à disposition de la salle de danse « Isabelle GOUGEON » de la Maison du Temps Libre à l'A.P.E.I. Arras-Montreuil, chargée de l'encadrement des séances d'expression corporelle à des adultes déficients mentaux de la circonscription, moyennant un loyer de 8 € par heure.

L'autorité territoriale est autorisée à signer la convention et tout acte découlant de cette décision.

13) ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - COMPLEXE SPORTIF « PIERRE MONTHUY » - SPORTS ADAPTES - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX - CONVENTION VILLE DE CUCQ/A.P.E.I. DU GROUPEMENT D'ARRAS MONTREUIL :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une convention de mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif « Pierre Monthuy », à l'A.P.E.I. Arras-Montreuil, chargée de l'encadrement de séances de sports adaptés à des adultes déficients mentaux de la circonscription.

L'autorité territoriale est autorisée à signer la convention et tout acte découlant de cette décision.

14) ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE COMMUNALE « LES BLEUETS » - CONVENTION VILLE DE CUCQ/ « ASSOCIATION DU QUARTIER DU RENDY » - RENOUVELLEMENT (1ER NOVEMBRE 2021/31 OCTOBRE 2024) :

Suite au courrier du Président de l'association du quartier du Rendy et compte tenu du diagnostic Sécurité Incendie de la salle communale « Les Bleuets », le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une convention de mise à disposition à titre gracieux de l'étage du complexe sportif « Pierre Monthuy », pour une durée de trois ans, à compter du 1er NOVEMBRE 2021, renouvelable expressément.

L'autorité territoriale est autorisée à signer la convention et tout acte découlant de cette décision.

15) ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN LOCAL COMMUNAL – CONVENTION VILLE DE CUCQ/ASSOCIATION COMMUNALE DE COLOMBOPHILIE « LE BLEU DE CUCQ » - RENOUVELLEMENT (1ER JANVIER 2021/31 DECEMBRE 2024) :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'accorder une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2022 d'un local communal (à côté de la crèche parentale « L'Oiseau Bleu ») à l'association communale de colombophile « Le Bleu de CUCQ » pour ses réunions de bureau et pour le stockage de biens mobiliers.

L'autorité territoriale est autorisée à signer la convention et tout acte découlant de cette décision.

16) DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – REGLEMENT DE VOIRIE :

Conformément à l'alinéa 2 de l'article R.141-14 du Code de la voirie routière et suite à l'avis favorable en date du 24 août 2021 de la commission Travaux, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le règlement de voirie de la commune.

17) JARDINS FAMILIAUX – INSTAURATION D'UNE CAUTION :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer une caution correspondant au montant de la redevance annuelle qui devra être réglée à l'ordre du Trésor Public après la remise des clés du jardin familial et réception du titre de recette correspondant émis par le Trésor Public. La caution sera remboursée par virement bancaire au locataire après vérification de l'état du jardin familial lors de la restitution des clés.

18) BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite aux jugements de redressement judiciaire le 26 mars 2015 et de liquidation judiciaire le 16 novembre 2016 de la S.A.S. « Hôtel des Pelouses » et compte tenu du certificat d'irrécouvrabilité totale et définitive transmis par la Trésorerie du Touquet (titre 218/2018 pour 3 807,50 € - taxe de séjour), le Conseil Municipal décide, par le vote suivant :

POUR : 25 ABSTENTIONS : 2

d'admettre en non-valeur cette somme.

19) TERRAIN DE FOOTBALL ANNEXE AVENUE DE LA COTE D'OPALE – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTION :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de valider l'opération des travaux d'éclairage public au terrain de football annexe, avenue de la Côte d'Opale à CUCQ, propriété de la commune et d'arrêter les modalités de financement prévisionnel selon le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Ville de CUCQ	72 168 € H.T.	Ville de CUCQ	14 433,60 € H.T. (20%)
		FFF (F.A.F.A).	36 084 € H.T. (50%)
		Région (Fonds de relance)	21 650,40 € H.T. (30%)
TOTAL	72 168 € H.T.	**TOTAL**	72 168 € H.T.

L'autorité territoriale est autorisée à solliciter les demandes de subvention, et notamment auprès de la Fédération Française de Football et de la Région Hauts de France (Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires) avant toute inscription de la dépense au budget 2022 de la commune.

20) DECES D'UNE PERSONNE INDIGENTE - FRAIS D'OBSEQUES - PRISE EN CHARGE :

Conformément aux articles L.2223-3 et L.2223-27 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de prendre en charge les frais d'obsèques s'élevant à 1 008 € TTC (inhumation au « terrain commun » du nouveau cimetière) suite au décès de Monsieur Dominique LEMEE, le 5 août 2021 à la clinique des Acacias à CUCQ, domicilié à Neuville sous Montreuil (Emmaüs).

21) FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS DE CALAIS - ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES - GROUPEMENT DE COMMANDES – NOUVEAU ACTE CONSTITUTIF :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais conformément à sa délibération en date du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés. La participation financière de la commune sera fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

L'autorité territoriale est autorisée à signer tout acte découlant de cette décision, et notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

22) FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE DU PAS DE CALAIS - ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES - GROUPEMENT DE COMMANDES – NOUVEAU ACTE CONSTITUTIF :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes (version 2021) pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés, coordonné par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais conformément à sa délibération en date du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés. La participation financière de la commune sera fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

L'autorité territoriale est autorisée à signer tout acte découlant de cette décision, et notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

23) BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**, les modifications aux imputations budgétaires du budget primitif 2021 de la commune selon le tableau ci-après :

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
6541	Créances admises en non valeur	2 500,00 €	70323	R.O.D.P. communale	2 500,00 €
		2 500,00 €			2 500,00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
13158-01	Subventions D'Equipement transférables	219 647,47 €	13258-01	Subventions d'Equipement non transférables	219 647,47 €
1318-01	Autres Subventions D'Equipement transférables	91 120,75 €	1328-01	Autres Subventions d'Equipement non transférables	91 120,75 €
		310 768,22 €			310 768,22 €

24) SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX - CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP « MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES » - CREATION D'UN POSTE :

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de créer à compter du 1er octobre 2021 un poste d'apprenti dans la spécialité CAP « Maintenance de Bâtiments de Collectivités » aux Services Techniques Municipaux.

L'autorité territoriale est autorisée à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

25) QUESTIONS ORALES :

Conformément à l'article L.2121-19 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, des questions orales ont été adressées au Maire 48 heures au moins avant la réunion.

- **Questions de la liste « Le Triangle Citoyen »**

Programme immobilier "Les grandes marées" cours des Champs Elysées

Ce programme, en chantier depuis plusieurs mois utilise deux pompes qui ont été installées en juin ; celles-ci fonctionnent sans interruption. Outre la nuisance sonore qu'elles entraînent, ces pompes rejettent l'eau en surface de l'autre côté de l'avenue de Paris, au mépris de l'environnement et de la réglementation. Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour que l'entreprise respecte enfin notre environnement et la loi, dans les plus brefs délais ?

➢ Monsieur le Maire précise que le promoteur du projet immobilier est autorisé jusqu'au 5 octobre prochain à rejeter des eaux pluviales dans le cadre du rabattement de nappe compte tenu de la proximité du réseau.

Transports en commun. Lignes de bus

Nous avons été fort surpris de découvrir que Stella-plage n'était plus desservi par les transports en commun, hors scolaires. C'est l'enclavement total pour les gens qui n'ont pas de permis et/ ou de voiture. Nous pensons aux personnes qui doivent aller à la gare, au marché, faire des courses trop loin pour y aller à pied... Comment peut-on promouvoir le respect de l'environnement en réduisant la tonte des pelouses de la commune par exemple et inciter à recourir à la voiture pour se déplacer ? Monsieur le Maire, une réunion transports de la CA2BM a eu ce mardi 14/9.Pouvez-vous nous dire si vous avez évoqué les inquiétudes des habitants de Stella-plage ?

Au cas où rien ne pourrait faire revenir la CA2BM sur cette décision, peut-on envisager une solution de complément par la commune, par exemple en mettant en place des navettes communales pour rejoindre les arrêts prévus à Cucq et Trépied ?

➢ Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée un extrait du compte-rendu rédigé par Monsieur Stéphane ABEEL, Adjoint au Maire, qui a participé à la commission intercommunale « Mobilité – Transports – Voies Douces » le 14 septembre dernier.

Déroulement de la réunion :

(je n'évoque ici que ce qui concerne notre Commune)
La commune de CUCQ est principalement concernée par la ligne 1 (1A et 1B).
La représentante de Merlimont à déploré le fait que Merlimont-Plage n'était plus desservi.

Madame Laurence Lefebvre est également intervenue pour déplorer la non desserte de Stella-Plage. Je suis intervenu dans le même sens et J'ai souligné également que nous avions près de 2000 habitants permanents sur Stella-Plage.

J'ai souligné le fait que la ligne 1A tangentait Stella-Plage. J'ai demandé au président COUSEIN d'étudier la possibilité d'un décrochage de la ligne 1A jusqu'à l'extrémité ouest des Pelouses (entre le carrefour boulevard Labrasse et boulevard de Berck).

Cette demande devra être officialisée par un courrier officiel du Maire de CUCQ.

Madame LEFEBVRE a aussi fait remarquer que les bus scolaires étaient souvent bondés au mépris des règles de sécurité.

Néanmoins, la représentante de chez KEOLIS a précisé que dans le cadre de l'ancienne délégation (Région), les desserte de Stella-Plage et de Merlimont-Plage ne concernaient que très peu d'usagers (moins de cinq personnes par jour).
Il serait intéressant de récupérer les chiffres précis de chez Keolis pour l'ancienne desserte du Bd de Berck (en ce qui concerne la précédente délégation).
Je me rapproche de Monsieur FLIPO pour avoir plus d'informations à ce sujet.
En ce qui concerne la nouvelle délégation, nous aurons des statistiques précises grâce à la billetique UBI avec carte numérique rechargeable qui va être mise en place.

Rentrée scolaire

Madame Neuville adjointe affaires scolaires et jeunesse a proposé de réunir une commission après la rentrée scolaire pour faire un point sur les effectifs des écoles de Cucq et un bilan sur la jeunesse Centre de Loisirs sur l'année 2021. Peut-on programmer cette commission, la rentrée étant effective maintenant ?

- Madame Annie NEUVILLE, Adjointe aux Affaires Scolaires et Culturelles, précise que la commission municipale des Affaires Scolaires ne pourra se réunir qu'après deux réunions préalables avec l'Inspectrice de l'Education Nationale et la Directrice des écoles communales et après avis des conseils d'écoles.

Commission urbanisme

Madame Micheli a demandé à trois reprises (les 23/7, 27/7 et 23/8) des modifications au PV de la commission urbanisme du 19/7 concernant notamment la liste de présence et la retranscription de son intervention, sans obtenir de réponse. Il nous semble que ce mépris ne soit pas la meilleure façon de faire en sorte que la commission urbanisme, si importante dans notre commune, puisse conduire ses travaux efficacement. Monsieur le Maire, peut-on envisager une façon de travailler plus sereine ?

- Monsieur le Maire précise qu'il ne répond pas aux courriels qui lui sont adressés et qu'il n'a pas entendu la prise de parole de Madame Karine MICHELI, Conseillère Municipale, lors de la dernière commission d'urbanisme. La prochaine réunion de cette commission est prévue courant octobre.

- **Questions de la liste « Avançons Ensemble »**

Parc à mouette : Quelles suites ont été données par le service instructeur et vous-même à la demande de permis de construire sur le parc à mouette, suite à l'avis défavorable de la commission urbanisme ? Plusieurs habitants nous ont signalé la réalisation de sondages du sol dans ce secteur, à quelles fins ?

- Monsieur le Maire précise que le permis de construire est toujours en cours d'instruction et qu'aucune suite n'a été donnée depuis l'avis de la commission d'urbanisme.

- Monsieur Laurent REQUIER, Premier Adjoint, précise également que les études de sols ou géotechniques sont fréquentes avant toute délivrance de permis de construire.

Skatepark : Nous sommes surpris que ce projet n'ait pas été abordé lors de la récente commission travaux. En effet, la majorité s'était engagée à prendre en compte nos remarques et propositions ainsi que celles des personnes venues à votre réunion publique. Or, vous annoncez sur internet la reprise des travaux sans avoir communiqué un bilan des modifications apportées au projet suite aux différentes "consultations".

- Monsieur David FLAHAUT, Adjoint au Sport, précise que suite à la réunion publique en juin dernier, certaines remarques de pratiquants ont été prises en compte en réunions de chantier et tient à rappeler que le descriptif des travaux a par ailleurs été présenté en commission municipale « Sports ». Il précise enfin qu'il y aura le maintien d'une largeur de voie à sens unique pour relier l'avenue du Kursall à l'avenue de la Digue.

Proposition de création d'un conseil municipal des jeunes.

- Monsieur le Maire précise que cette proposition sera étudiée en Bureau Municipal.
- Monsieur Laurent REQUIER, Premier Adjoint, précise qu'il faudrait en premier lieu des cours d'instruction civique à l'école.

Création d'une union commerciale : quelles objectifs, quelles différences avec l'OTA ?

- Madame Nathalie COPIN, Adjointe à l'Artisanat, au Commerce et à l'Entreprenariat, précise que l'Office Territorial d'Animation aborde uniquement la politique du tourisme. Le projet d'Union Commerciale en statut associatif aura pour but de développer, de dynamiser et de rassembler les acteurs économiques locaux (commerces, entreprises, professions libérales…). Une réunion avec les commerçants est prévue le MERCREDI 6 OCTOBRE 2021 à 19 Heures à la Maison du Temps Libre en présence de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM), compétente en matière de développement économique, et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Littoral France.

Transports en commun : La CA2BM a fait le choix de sacrifier notre station balnéaire et celle de Merlimont au profit de déplacements vers le CHAM notamment, puisque Stella-Plage ne dispose plus de ligne régulière pendant les week-end et les vacances scolaires, et qu'en période scolaire la ligne régulière a été remplacée par une ligne mixée avec les scolaires. M. le Président nous a indiqué que cette décision a été prise en accord avec les communes concernées. Participante de la commission transport, j'ai le souvenir de la promesse qu'aucun arrêt ne serait supprimé. Certes il n'y a pas eu de suppression d'arrêts mais les nouvelles grilles raient de la carte des transports vers Stella-Plage, station balnéaire, le week-end et les vacances scolaires. C'est inacceptable tant pour l'aménagement de notre territoire communal, l'attractivité touristique et résidentielle, et le service aux usagers. M. le Vice-président demande de faire remonter les besoins pour justifier des modifications éventuelles. Que comptez-vous faire pour remédier à cette injustice et comment compter vous recenser les besoins ?

- Monsieur le Maire précise également qu'un courrier sera adressé au Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) afin d'obtenir un arrêt au lieu-dit « Les Pelouses ». Une étude financière sera également engagée pour la mise en place éventuelle d'une navette entre Merlimont et Stella Plage afin de de remédier aux problèmes de la ligne 1 (1A et 1B) lors des vacances scolaires et les weekends.

- Monsieur Hervé LASSALLE, Conseiller Municipal, interpelle l'Assemblée suite à la communication de l'AS CUCQ Football rappelant de ne pas stationner le long des bandes jaunes avenue des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 57.

En Mairie, le 22 septembre 2021,

MAIRIE DE CUCQ (Pas-de-Calais)

Le Maire,

Walter KAHN

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le présent compte-rendu sommaire du Conseil Municipal est affiché aux portes de l'Hôtel de Ville et mis en ligne sur le site www.cucq.fr.